



Mairie
de
Mérenvielle

PROCES – VERBAL

De la séance du Conseil Municipal

Du 02 février 2024



L'an deux mille vingt et quatre, le vendredi 2 février à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Mérenvielle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Raymond ALEGRE, Maire.

CONSEILLER(E)S	Présent(e)s	Excusé(e)s	Excusé(e)s donnant Pouvoir à
ALEGRE Raymond	X		
MILHES Bernadette	X		
ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara	X		
BAUTE Philippe			X ALEGRE Raymond
DUPUY Agnès	X		
GIRARD Pascal	X		
JONES Margaret	X		
MARAVAL Alain	X		
MORONI DENAT Martine	X		
REGNARD Armand	X		
SERIS Bernard	X		
TOTAL :	10		1
Nombre de votants :	11		

Le Conseil Municipal a été convoqué le 30 janvier 2024. Les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance ont été adressés aux conseillers, le 30 janvier dernier également.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil régulièrement convoqué, à 18h00. Il appelle à candidature pour le secrétariat de séance. C'est Monsieur Alain MARAVAL qui est désigné secrétaire de cette séance.

Monsieur Raymond ALEGRE constate que onze membres du Conseil sont présents ou réglementairement représentés, qui émargent la feuille de présence.

Le quorum étant atteint, il aborde ensuite l'ordre du jour prévu :

Secrétaire de séance : **Monsieur Alain MARAVAL a été nommé Secrétaire.**

2024-01 DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT MATERIELS SERVICE TECHNIQUE (annule et remplace la délibération 2023 N°48 du 15 décembre 2023)

Monsieur le Maire signale que la présente délibération annule et remplace la délibération référencée 2023 N°48 en date du 15 décembre 2023, suite à un ajout de matériel pour la demande de subvention.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de renouveler les équipements de matériels du service technique de la Mairie, il est nécessaire de procéder à l'acquisition :

- d'une perceuse à colonne 950.00 euros ht
- d'un poste à souder 280.00 euros ht
- d'un kit perforateur burineur 440.00 euros ht
- d'une visseuse sans fil 160.00 euros ht
- d'une scie circulaire sans fil 268.33 euros ht
- d'un nettoyeur haute pression 879.00 euros ht

selon le devis actuel du 7 décembre 2023, de l'entreprise PJS Distribution située 36 route de Ségoufielle 32600 L'ISLE JOURDAIN

et le devis du 29 janvier 2024 de l'entreprise CCL située chemin de Montréveil 81104 CASTRES.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le financement de ces achats d'équipements de matériels.

Ces achats seront prévus au budget primitif 2024, au programme 12 bâtiments communaux, section investissement dépenses, compte 2188 : « autre immobilisation corporelle »

Le Conseil Municipal a l'unanimité, approuve le coût de l'opération et sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention au meilleur taux pour la réalisation de ces acquisitions.

Nombre de votants :	11
Dont procuration :	1
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	11

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil de leur participation et clôt cette séance à 18h30.

SIGNATURES

MAIRE RAYMOND ALEGRE



SECRETARE DE SEANCE
ALAIN MARAVAL

